

BONIFICATION POUR LES TOURNAGES HORS GRAND MONTRÉAL

PRÉSENTÉE AU MINISTÈRE
DES FINANCES DU QUÉBEC

BUREAU DU CINÉMA ET DE
LA TÉLÉVISION DU QUÉBEC

MONTRÉAL

MONTRÉAL, DÉCEMBRE 2019

Le BCTQ remercie son partenaire Alexandre Laturaze, CPA, CA, LL.M. Fisc., MBA, Associé en Fiscalité canadienne chez Demers Beaulne, pour sa collaboration avisée dans la préparation de ce dossier.



TABLE DES MATIÈRES

1	PRÉAMBULE.....	5
2	PRÉSENTATION DE L'ACTUEL CRÉDIT D'IMPÔT RÉGIONAL	6
3	PRÉSENTATION DES CRÉDITS D'IMPÔT CONCURRENTS	7
4	ESTIMATION DES PROJETS PERDUS AU PROFIT DE NOS CONCURRENTS	9
4.1	SERVICES.....	9
4.2	PRODUCTION.....	10
5	PRÉSENTATION DE LA BONIFICATION HORS GRAND MONTRÉAL	12
5.1	PROPOSITION	12
5.2	ACCESSIBILITÉ.....	12
5.3	MISE EN CONTEXTE – <i>Extrait d'un texte de l'AQPM</i>	12
5.4	DÉTERMINATION DES ZONES COMMUNES	13
5.4.1	Bonification hors Grand Montréal - Production (BHGMP 8+8%)	13
5.4.2	Bonification hors grand Montréal - Services (BHGMS 6+6%)	17
5.4.3	Exclusion : effets visuels et animation	20
6	EXEMPLE DE RETOMBÉES ÉCONOMIQUES EN RÉGION.....	22
7	BUDGET TYPE – TOURNAGE EN RÉGION.....	23
8	CALCUL DE L'IMPACT SUR LE MONTANT DE CRÉDIT D'IMPÔT PROVINCIAL VERSÉ	26
8.1	Hypothèse 1 : Service.....	27
8.2	Hypothèse 2 : Production.....	28
9	RECOMMANDATIONS ADDITIONNELLES	29
10	CONCLUSION	29
11	ANNEXES.....	30
11.1	ANNEXE A – <i>Détail du crédit actuel</i>	30
a)	Sociétés admissibles	30
b)	Attestation d'admissibilité	30
d)	Dépenses de main-d'œuvre admissibles	30
e)	Taux supplémentaire de crédit d'impôt.....	31
f)	Limitation de la bonification	31
g)	Coproductions admissibles	31
h)	Attestation de la SODEC.....	32
11.2	ANNEXE B – <i>Définition de la zone Grand Montréal</i>	33
11.3	ANNEXES C – Références.....	34

11.3.1	Annexe C.1 - Il pleuvait des oiseaux.....	34
11.3.2	Annexe C.2 - Documents comparatifs, section 7	36
11.3.3	Annexe C.3 - Calcul CIP, section 9	40

1 PRÉAMBULE

Il existe présentement une bonification au crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle, et cette dernière est actuellement accordée sur la base de l'unique localisation géographique des sociétés de production. C'est le seul endroit au Canada où une telle bonification régionale est accordée en regard de ce critère. À l'instar de nos concurrents canadiens, nous recommandons la mise en place d'une bonification hors grand Montréal, accordée en fonction du nombre de jours de tournage hors studio et hors grand Montréal, et applicable sur la base du cumul des dépenses admissibles.

Ainsi, l'arsenal fiscal dont nous disposons sur l'ensemble du territoire québécois pour l'industrie du cinéma et de la télévision deviendrait compétitif à l'échelle canadienne et permettrait de saisir et de concrétiser des opportunités d'affaires minimalement évaluées à 80M\$ annuellement. Le déploiement en région d'une portion signifiante de ces revenus additionnels entraînera des retombées positives pour les municipalités, développera une main d'œuvre mieux qualifiée et plus abondante, et consolidera des emplois régionaux actuellement précaires dans le domaine de l'audiovisuel.

Loin de nuire à la région montréalaise qui bénéficie déjà de plus de 80% des retombées actuelles, tous secteurs confondus, les producteurs étrangers et montréalais désireux de travailler en région loueront les équipements audiovisuels nécessaires à leur tournage à Montréal, ils y installeront leurs quartiers généraux, apporteront de l'argent neuf dans le cas des productions étrangères et, à terme, permettront au Québec d'accueillir un plus grand volume de production sur son territoire. L'application d'une telle bonification permettrait également à la ville de Québec de devenir un important deuxième centre de production, accélérant ainsi la croissance de ce secteur générant déjà plus de 1,9MM\$¹ et comptant quelques 36 000 emplois au Québec, tout segment industriel confondu.

À défaut d'adopter la bonification pour les tournages hors grand Montréal, les producteurs étrangers continueront de choisir l'Ontario, le Manitoba et la Colombie-Britannique pour leurs tournages régionaux et les producteurs montréalais resteront condamnés à un centrisme géographique, les coûts de tournage à l'extérieur de la région de Montréal étant trop souvent hors de portée.

Enfin, à la suite de la consultation de nombreux partenaires de l'industrie, nous vous présentons le mécanisme de bonification ainsi qu'une hypothèse de son impact financier pour le Gouvernement du Québec.



Pierre Moreau, Président-Directeur Général, ainsi que l'ensemble des signataires des présentes recommandations. (*Annexe D – Lettres de soutien*)

¹ Source : Profil de l'industrie audiovisuelle au Québec en 2018, Québec, *Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec*.

2 PRÉSENTATION DE L'ACTUEL CRÉDIT D'IMPÔT RÉGIONAL

BONIFICATION POUR LES PRODUCTIONS CINÉMATOGRAPHIQUES ET TÉLÉVISUELLES QUÉBÉCOISES RÉGIONALES

Actuellement, la bonification régionale est uniquement disponible pour les producteurs québécois établis hors de la Région de Montréal qui réclament un crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle (ci-après, crédit d'impôt pour production).

Pour être admissible à cette bonification, la société de production doit obtenir une attestation d'admissibilité de la SODEC selon les critères suivants :

- Elle exerce ses activités à l'extérieur de la région de Montréal durant l'année courante et les 24 mois qui précèdent;
- Elle n'a aucun lien de dépendance avec une autre société qui exerce ses activités de production cinématographique ou télévisuelle principalement à l'intérieur de la région de Montréal;
- Elle n'est pas contrôlée par un ou plusieurs particuliers ou sociétés domiciliés dans la région de Montréal.

➤ **Région de Montréal :**

L'expression « région de Montréal » désigne la partie du territoire du Québec qui est située à moins de 25 kilomètres, par le plus court chemin carrossable normalement utilisé d'un point quelconque d'un cercle ayant un rayon de 25 kilomètres dont le centre est la station de métro Papineau.

➤ **Dépenses admissibles :**

Les dépenses admissibles à cette bonification sont les dépenses de main-d'œuvre spécifiquement engagées pour des services rendus à l'extérieur de la région de Montréal. Les dépenses de main-d'œuvre ne peuvent dépasser 50% des frais de production admissibles du film².

➤ **Taux :**

Le taux de la bonification est de 10% ou 20%, selon le type de production de film.

➔ *Pour le document détaillé, voir l'Annexe A – Détail du crédit actuel.*

² Film étant une appellation générique désignant tout type de production cinématographique et télévisuelle.

3 PRÉSENTATION DES CRÉDITS D'IMPÔT CONCURRENTS

CRÉDIT RÉGIONAL - PRODUCTION			
	COLOMBIE BRITANNIQUE		ONTARIO
	RÉGIONAL	LIEU ÉLOIGNÉ	RÉGIONAL
ACCESSIBILITÉ	Producteurs locaux	Producteurs locaux	Producteurs locaux
ÉLIGIBILITÉ	Basée sur contenu canadien, dépenses et accord avec un distributeur	Basée sur contenu canadien, dépenses et accord avec un distributeur	Basée sur contenu canadien, dépenses et accord avec un distributeur
POURCENTAGE	12,5%	6%	10%
TYPE DE CRÉDIT	Crédit sur dépenses de main-d'œuvre locale	Crédit sur dépenses de main-d'œuvre locale	Crédit sur dépenses de main-d'œuvre locale. Applicable à l'animation et aux effets spéciaux.
CONDITIONS	5 jours de tournage en extérieur en région et + 50 % des jours de tournage réalisés en BC sont en région	Conditions du Crédit Régional + au moins 1 jour de tournage en lieu éloigné	Tournage complet en région OU minimum de 5 jours de tournage en extérieur en Ontario avec au moins 85 % en région
SOURCE	Creative BC		Ontario Creates

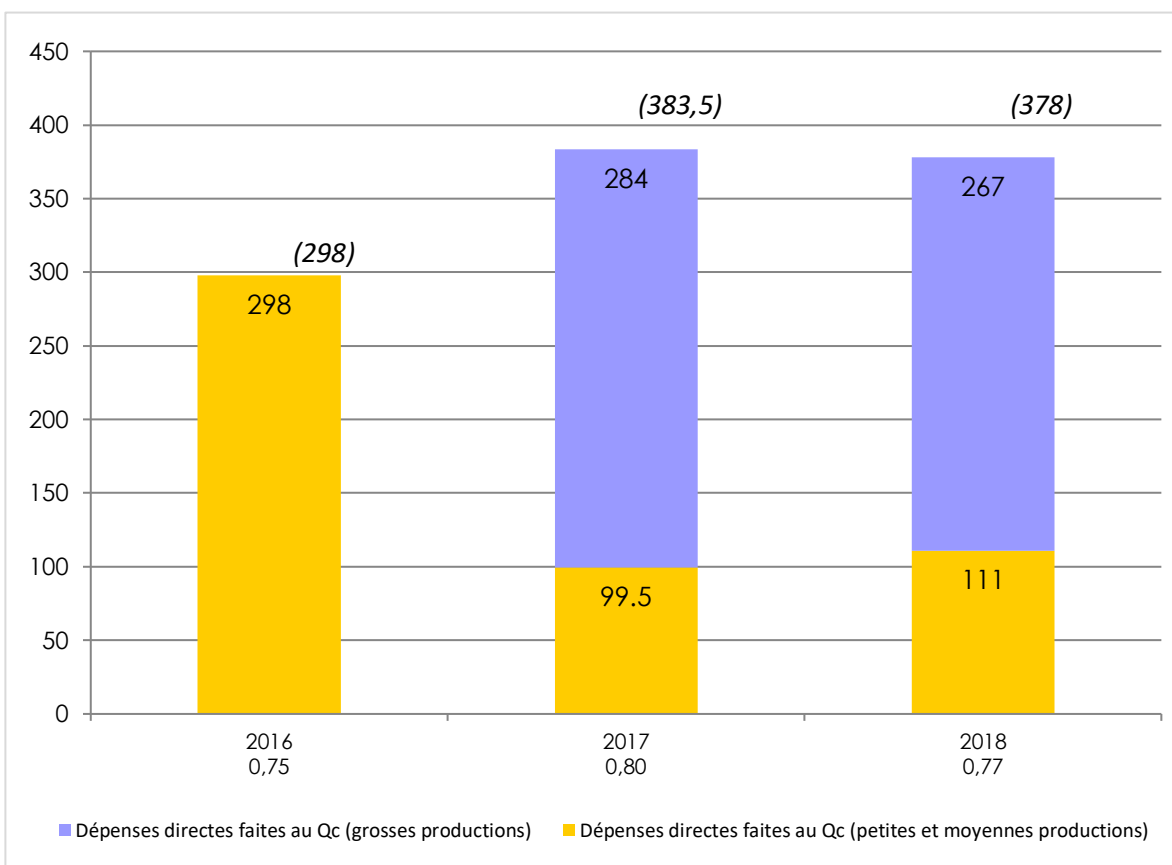
CRÉDIT RÉGIONAL - SERVICE				
	COLOMBIE BRITANNIQUE		NEW YORK	MANITOBA
	RÉGIONAL	LIEU ÉLOIGNÉ	RÉGIONAL	RÉGIONAL
ACCESSIBILITÉ	Producteurs locaux et étrangers	Producteurs locaux et étrangers	Producteurs locaux et étrangers	Producteurs locaux et étrangers
ÉLIGIBILITÉ	Basée sur le budget	Basée sur le budget	Basée sur le budget	Pas de critères
POURCENTAGE	6%	6%	10%	5%
TYPE DE CRÉDIT	Crédit sur dépenses de main-d'œuvre locale	Crédit sur dépenses de main-d'œuvre locale	Crédit sur dépenses de main-d'œuvre locale.	Crédit sur dépenses de main-d'œuvre locale
CONDITIONS	5 jours de tournage en extérieur en région et + 50 % des jours de tournages réalisés en BC sont en région.	Conditions du Crédit Régional + au moins 1 jour de tournage en lieu éloigné.	Liste de régions prédéterminées. Maximum de 5M\$/an versés par le gouvernement pour ce crédit	50 % des jours de tournage doivent avoir lieu dans un rayon de plus de 35km de Winnipeg par la route
SOURCE	Creative BC		Governor's Office of Motion Picture and Television Development	Manitoba Film and Music

4 ESTIMATION DES PROJETS PERDUS AU PROFIT DE NOS CONCURRENTS

4.1 SERVICES

Pour les tournages étrangers, le BCTQ estime à 10% la perte en volume d'affaires annualisé dû à l'absence de bonification régionale modulable. À titre d'exemple, au cours des trois dernières années, le volume d'affaires associé aux tournages étrangers se situe en moyenne à 350M\$ annuellement. La perte du volume d'affaires annualisée représente donc un minimum de 35M\$.

GRAPHIQUE A – DÉPENSES DES TOURNAGES ÉTRANGERS AU QUÉBEC (EN M\$ CAN)
2015 – 2018



NOTE :

- ✓ La perte du volume d'affaires annualisée de 80M\$ énoncée dans le préambule se découpe comme suit : entre 45M et 50M\$ en production et entre 30 et 35M\$ en services.

TABLEAU A – USAGE DES CRÉDITS D'IMPÔT,
CAS DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE

	POURCENTAGE DE PRODUCTIONS AYANT BÉNÉFICIÉ DU CRÉDIT RÉGIONAL	POURCENTAGE DE PRODUCTION AYANT BÉNÉFICIÉ DU CRÉDIT <i>DISTANT LOCATION</i>
2017-2018	41% (187 productions sur 452 - production locale et étrangère)	19% (86 productions sur 452 - production locale et étrangère)
2018-2019	36% (139 productions sur 384 - production locale et étrangère)	16% (61 productions sur 384 - production locale et étrangère)

Les 139 productions ayant bénéficié du crédit régional pour l'année 2018-2019 représentaient 537 M\$ de valeur de production. Source - *Creative BC*.

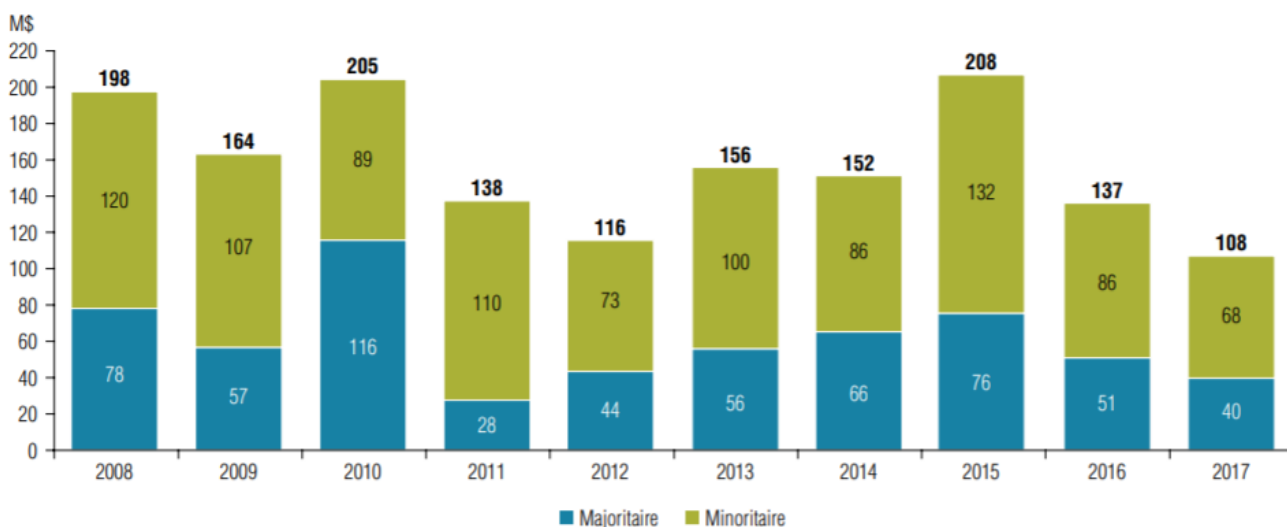
4.2 PRODUCTION

Dans le cadre du crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise, qui inclut notamment les productions québécoises et les coproductions tournées en région, la perte du volume d'affaires annualisée représente un minimum de 45M\$. Là encore, le choix des producteurs est effectué en regard de la meilleure offre disponible et dans ce cas particulier, l'Ontario et la Colombie Britannique sont actuellement de meilleures options que le Québec.

Rappelons que les objectifs initiaux relatifs à l'instauration des crédits d'impôts étaient de bâtir une industrie forte et consolidée, d'assurer un volume de production élevé, de favoriser un gain de parts de marché et enfin, de favoriser un financement et/ou une capitalisation compatible avec le résultat souhaité.

La bonification proposée pour les tournages hors grand Montréal vise l'atteinte du plein potentiel de ces objectifs et améliorera la compétitivité du territoire québécois dans l'ensemble canadien.

GRAPHIQUE B – BUDGET GLOBAL DES COPRODUCTIONS AUDIOVISUELLES RÉGIES PAR DES TRAITÉS³ SELON LA PARTICIPATION CANADIENNE⁴ (EN M\$ CAN) 2015 – 2018



³ Exclut trois projets en variétés et arts de la scène.

⁴ Note d'interprétation : par exemple, le budget total de toutes les coproductions régies par des traités à participation majoritairement canadienne au Québec s'élève à 40 M\$ en 2017.

Note : les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des parties, en raison de l'arrondissement des données.

Source : Téléfilm Canada.

Compilation : Institut de la Statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

5 PRÉSENTATION DE LA BONIFICATION HORS GRAND MONTRÉAL

5.1 PROPOSITION

La présente proposition vise l'établissement d'une bonification pour les tournages hors grand Montréal, accordée en fonction du nombre de jours de tournage hors studio réalisés hors grand Montréal, et applicable sur la base du cumul des dépenses admissibles.

Pour fin de simplification et d'uniformité, la base de la mesure proposée est la même pour le crédit d'impôt remboursable pour la production ainsi que pour le crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique ou télévisuelle (ci-après, crédit d'impôt pour services).

5.2 ACCESSIBILITÉ

Selon que l'on soit un producteur québécois ou un producteur étranger, les conditions d'admissibilité applicables au crédit d'impôt pour production et au crédit d'impôt pour services restent les mêmes que celles actuellement en vigueur dans la Loi sur les Impôts (Québec). Pour être éligible à la bonification régionale pour les tournages hors grand Montréal, il faudra d'abord satisfaire aux exigences de base régissant l'un et l'autre des crédits d'impôt disponibles.

5.3 MISE EN CONTEXTE – *Extrait d'un texte de l'AQPM⁵*

« À chaque année, les régions du Québec accueillent des tournages de longs métrages québécois sur leur territoire pour des durées variables pouvant parfois aller jusqu'à 25 ou 30 jours. Lors de tournage en région, les frais d'hébergement et de déplacement des comédiens et des équipes de production occasionnent des frais supplémentaires dans des budgets déjà serrés. Les contraintes liées à la disponibilité de la main d'œuvre et des entreprises de services techniques obligent les producteurs à délocaliser une partie de leurs ressources.

Il s'agit de sommes consacrées à des postes autres que créatifs et qui ne sont pas reflétés à l'écran. La présence d'une équipe de tournage en région génère toutefois des retombées directes et indirectes importantes sur l'économie locale. Elle offre également un rayonnement pour la région à l'extérieur du territoire lorsque les films bénéficient de ventes et de distinctions à l'étranger. Les tournages mobilisent aussi les communautés, comme ce fut le cas pour le film *Kuessipan*, produit par Max Films Média, en requérant près de 300 figurants Innus pour le tournage d'une séquence

⁵ Extrait du mémoire *Consultations pré-budgétaires du Québec - Budget 2019*, déposé par l'AQPM.

à Sept-Îles, en novembre 2017. S'il était possible de stimuler la récurrence des activités de tournage en région par des producteurs québécois, une main d'œuvre pourrait s'y développer, elles feraient profiter les économies locales et encourageraient d'autres cinéastes à mettre en lumière les régions du Québec. »

5.4 DÉTERMINATION DES ZONES COMMUNES

La bonification pour les tournages hors grand Montréal se présenterait sous deux formes distinctes en fonction de la nature de la production :

- Bonification hors grand Montréal pour la *Production cinématographique et télévisuelle québécoise (BHGMP)*.
- Bonification hors grand Montréal pour les *Services de production cinématographique ou télévisuelle (BHGMS)*.

5.4.1 Bonification hors Grand Montréal - Production (BHGMP 8+8%)

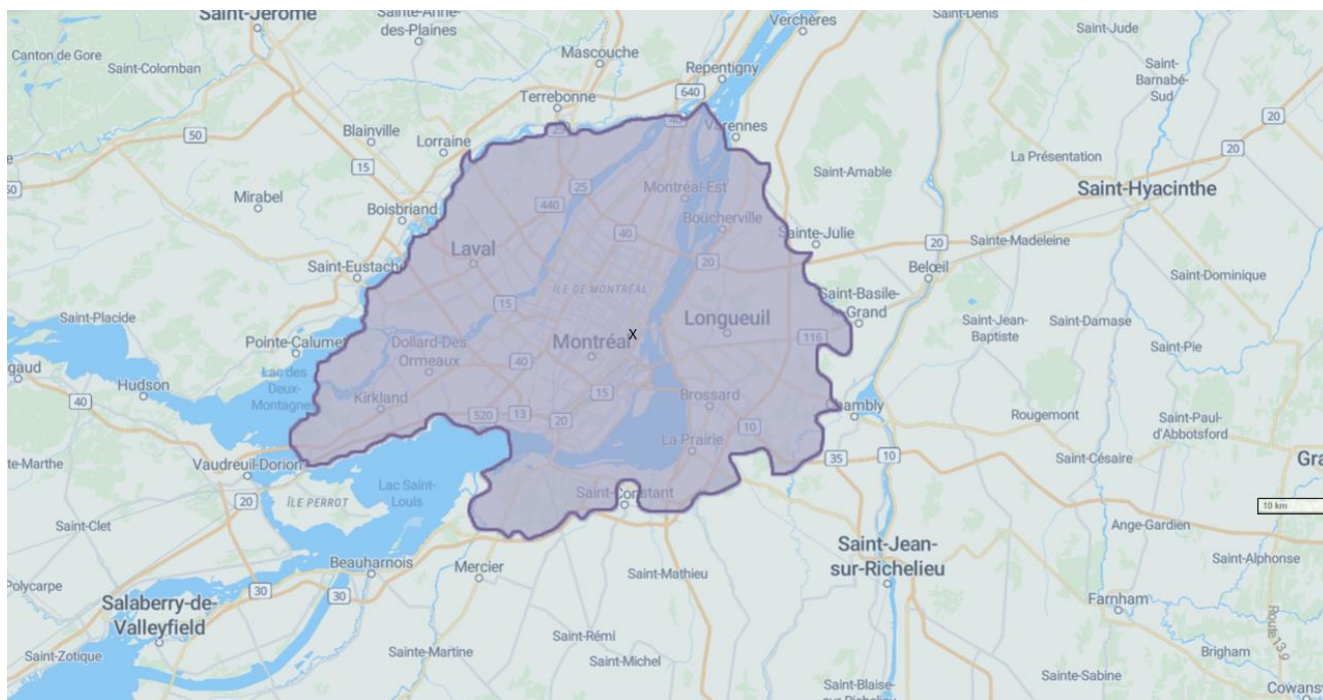
- **Grand Montréal** – Îles de Montréal et de Laval et/ou à vingt-cinq (25) kilomètres par la route ou moins du métro Berri-UQAM; voir la carte A.1
- **Hors Grand Montréal (HGM) ZONE 1 – BHGMP 8 %** : Un point situé à l'extérieur du Grand Montréal, tel que désigné précédemment, jusqu'à 75 km d'un cercle dont le centre est la station de métro Berri-UQAM; voir la carte A.2
- **Hors Grand Montréal (HGM) ZONE 2 – BHGMP 8 % additionnel** : un point situé à plus de 75 km d'un cercle dont le centre est la station de métro Berri-UQAM.

NOTES :

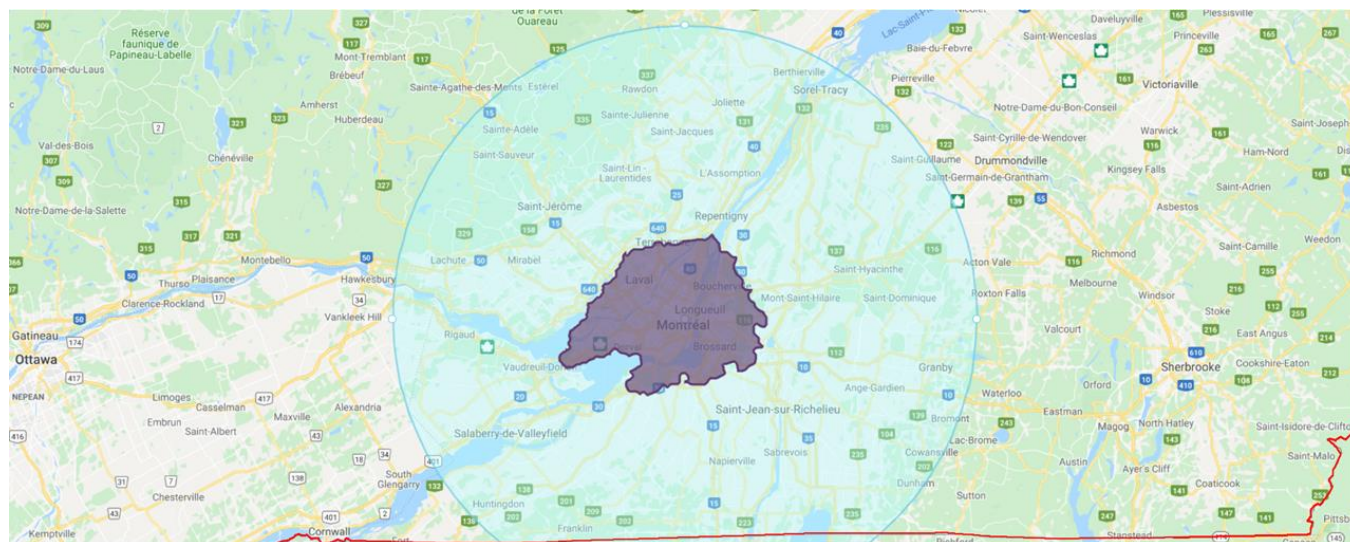
- ✓ Il importe de souligner que les mesures proposées dans ce document n'affectent en rien le statut actuel des producteurs régionaux et la bonification régionale existante à laquelle ils ont droit.
- ✓ La bonification hors grand Montréal de production en zones HGM 1 et 2 ne peut être réclamée que si la société est admissible au crédit d'impôt de base et effectue une demande en bonne et due forme de ce crédit.

- ✓ Tout producteur admissible au crédit d'impôt pour production de base est admissible à cette bonification et ce, peu importe la localisation de son siège social. C'est donc dire que les producteurs régionaux, tels que désignés présentement, peuvent également bénéficier de cette nouvelle bonification.
- ✓ Il est à noter que le nombre de jours de tournage hors studio réalisés hors grand Montréal inclut également les journées de préproduction et comprend uniquement les jours de tournage réalisés sur le territoire québécois.

CARTE A.1 – Zone Grand Montréal, Production



CARTE A.2 – BHGMP, centre du cercle Berri-UQAM, HGM zone 1



ZONE « GRAND MONTRÉAL » :

Îles de Montréal et Laval + Zone de 25km par la route à partir du métro Berri-UQAM

ZONE HGM 1 :

Rayon de 75 km à vol d'oiseau à partir de Berri-UQAM et Hors « Grand Montréal »

ZONE HGM 2 :

Le reste du territoire québécois

Frontière Canada-USA

TABLEAU B – Bonification hors grand Montréal - Production (BHGM), critères d'accréditation

TAUX DE BONIFICATION	HGM 1	+	HGM 2
	8%		8%
CRITÈRES D'ACCRÉDITATION	• Au moins cinq jours de tournage hors studio hors grand Montréal (HGM)^{6& 7}; • Un minimum de 25% des jours de tournage totaux hors studios est effectué HGM en territoire québécois; • Le pourcentage spécifique correspondant aux jours de tournage hors studio HGM sera appliqué pour déterminer le montant de la bonification régionale⁸; • Lorsqu'au moins 85% des jours de tournage hors studio sont effectués HGM en territoire québécois, alors le pourcentage spécifique utilisé dans le calcul de la bonification sera 100%; • Le pourcentage déterminé sera applicable sur la main-d'œuvre admissible, ce qui correspond au moindre de la main-d'œuvre ou à 50% des frais de production admissibles; • Le taux de bonification applicable sera déterminé en fonction du ratio entre le nombre de jours de tournage HGM 1 et 2.		• SE QUALIFIER À HGM 1; • Au moins un jour de tournage hors studio HGM; • Le pourcentage spécifique correspondant aux jours de tournage hors studio HGM sera appliqué pour déterminer le montant de la bonification régionale; • Lorsqu'au moins 85% des jours de tournage hors studio sont effectués HGM en territoire québécois, alors le pourcentage spécifique utilisé dans le calcul de la bonification sera de 100%; • Le pourcentage déterminé sera applicable sur la main-d'œuvre admissible, ce qui correspond au moindre de la main-d'œuvre admissible ou à 50% des frais de production admissibles; • Le taux de bonification applicable sera déterminé en fonction du ratio entre le nombre de jours de tournage HGM 1 et 2.

⁶Dans le cadre d'une série télévisuelle, le critère sera le même, soit cinq jours de tournage pour l'ensemble de la série hors grand Montréal et hors studio, le tout en territoire québécois. Les jours de tournage à l'étranger sont exclus du calcul.

⁷ Dans le cadre d'un court métrage et/ou d'un film documentaire et/ou d'une websérie, le critère des cinq jours de tournage ne s'applique pas. Le seul critère qui s'applique est : *25% du tournage hors grand Montréal et hors studio, le tout en territoire québécois.*

⁸ Le pourcentage spécifique correspondant aux jours de tournage hors studio HGM est calculé conjointement pour la zone HGM 1 et 2.

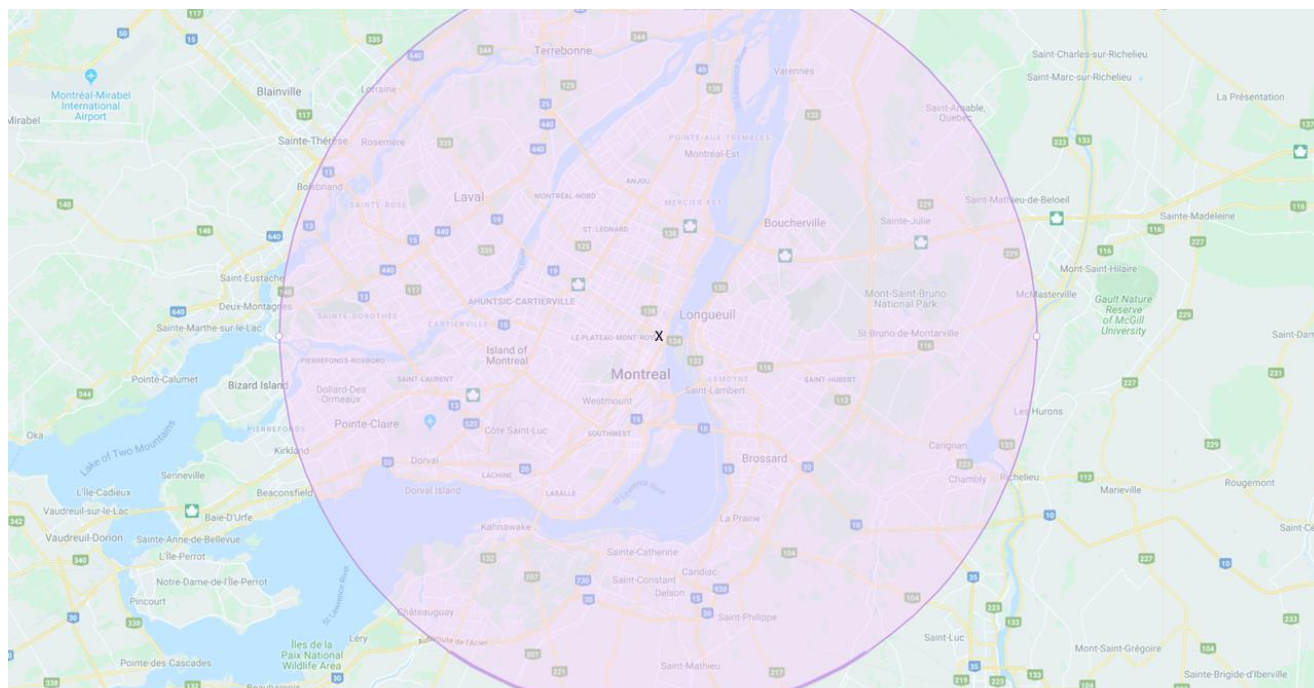
5.4.2 Bonification hors grand Montréal - Services (BHGMS 6+6%)

- **Grand Montréal** – à l'intérieur d'une circonférence de vingt-cinq (25) kilomètres de la station de métro Papineau; *voir la carte B.1*
- **Hors Grand Montréal (HGM) ZONE 1 – BHGMS 6 %** : Un point situé à l'extérieur du Grand Montréal, tel que désigné précédemment, jusqu'à 75 km d'un cercle dont le centre est la station de métro Papineau; *voir la carte B.2*
- **Hors Grand Montréal (HGM) ZONE 2 – BHGMS 6 % additionnel** : un point situé à plus de 75 km d'un cercle dont le centre est la station de métro Papineau.

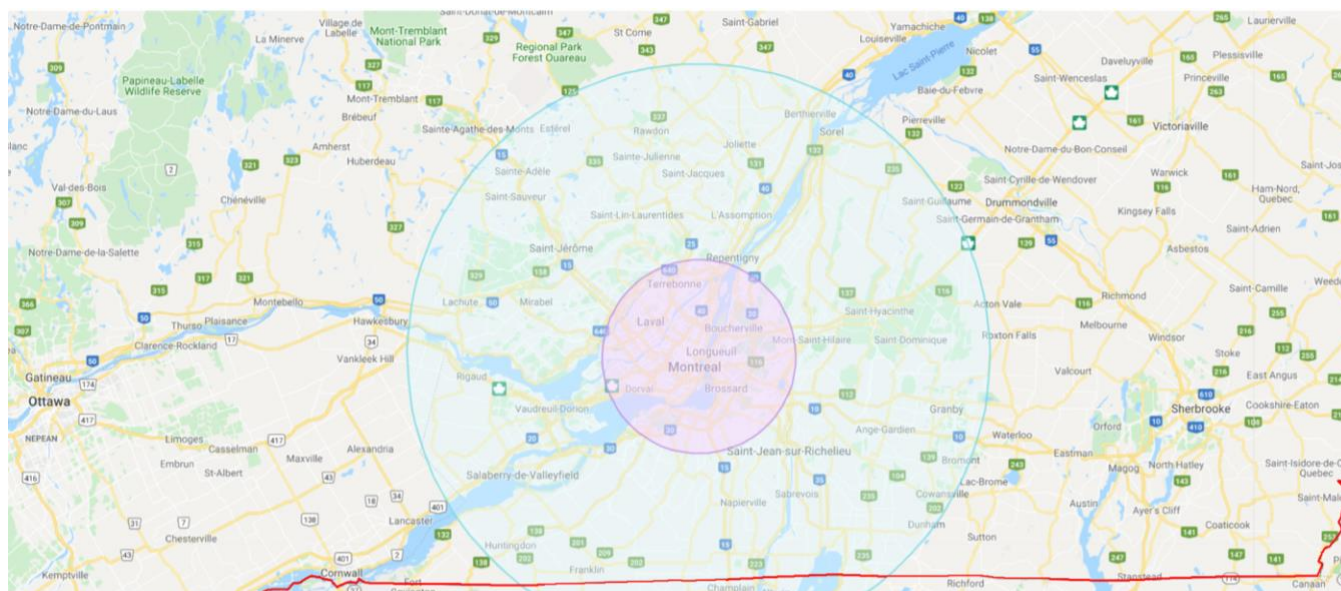
NOTES :

- ✓ La bonification hors grand Montréal de services en zones HGM 1 et 2 ne peut être réclamée que si la société est admissible au crédit d'impôt de base et effectue une demande en bonne et due forme de ce crédit.
- ✓ Il est à noter que le nombre de jours de tournage hors studio réalisés hors grand Montréal inclut également les journées de préproduction et comprend uniquement les jours de tournage réalisés sur le territoire québécois.

CARTE B.1 – Zone Grand Montréal, Services



CARTE B.2 – BHGMS, centre du cercle Papineau, HGM zone 1



ZONE « GRAND MONTRÉAL » :

Îles de Montréal et Laval + Zone de 25km par la route à partir du métro Papineau

ZONE HGM 1 :

Rayon de 75 km à vol d'oiseau à partir de Papineau et Hors « Grand Montréal »

ZONE HGM 2 :

Le reste du territoire québécois

Frontière Canada-USA

TABLEAU C – Bonification hors grand Montréal - Service, critères d'accréditation

TAUX DE BONIFICATION	HGM 1		HGM 2
	6%	+	6%
CRITÈRES D'ACCREDITATION	• Au moins cinq jours de tournage hors studio HGM^{9&10}; • Un minimum de 50% des jours de tournage totaux¹¹ hors studios est effectué HGM en territoire québécois; • Le pourcentage spécifique correspondant aux jours de tournage hors studio HGM sera appliqué pour déterminer le montant de la bonification régionale¹²; • Lorsqu'au moins 85% des jours de tournage hors studio sont effectués HGM en territoire québécois, alors le pourcentage spécifique utilisé dans le calcul de la bonification sera 100%; • Le pourcentage déterminé sera applicable sur la main-d'œuvre admissible ainsi que sur les frais d'hébergement, de transport et les <i>perdiem</i> en zone HGM; • La bonification n'est pas applicable sur la main-d'œuvre admissible qui est déjà sujette à la bonification pour effets spéciaux et animation informatique; • Le taux de bonification applicable sera déterminé en fonction du ratio entre le nombre de jours de tournage HGM 1 et 2.		• SE QUALIFIER À HGM 1; • Au moins un jour de tournage hors studio HGM; • Le pourcentage spécifique correspondant aux jours de tournage hors studio HGM sera appliqué pour déterminer le montant de la bonification régionale; • Lorsqu'au moins 85% des jours de tournage hors studio sont effectués HGM en territoire québécois, alors le pourcentage spécifique utilisé dans le calcul de la bonification sera 100%; • Le pourcentage déterminé sera applicable sur la main-d'œuvre admissible ainsi que sur les frais d'hébergement, de transport et les <i>perdiem</i> en zone HGM; • La bonification n'est pas applicable sur la main-d'œuvre admissible qui est déjà sujette à la bonification pour effets spéciaux et animation informatique; • Le taux de bonification applicable sera déterminé en fonction du ratio entre le nombre de jours de tournage HGM 1 et 2.

⁹ Les jours de tournage à l'étranger sont exclus du calcul.

¹⁰ Dans le cadre d'une série télévisuelle, le critère est remplacé par un minimum d'une journée de tournage hors studio HGM par épisode.

¹¹ Il s'agit des jours de tournage totaux réalisés au Québec dans le cadre de la portion québécoise du budget.

¹² Le pourcentage spécifique correspondant aux jours de tournage hors studio HGM est calculé conjointement pour la zone HGM 1 et 2.

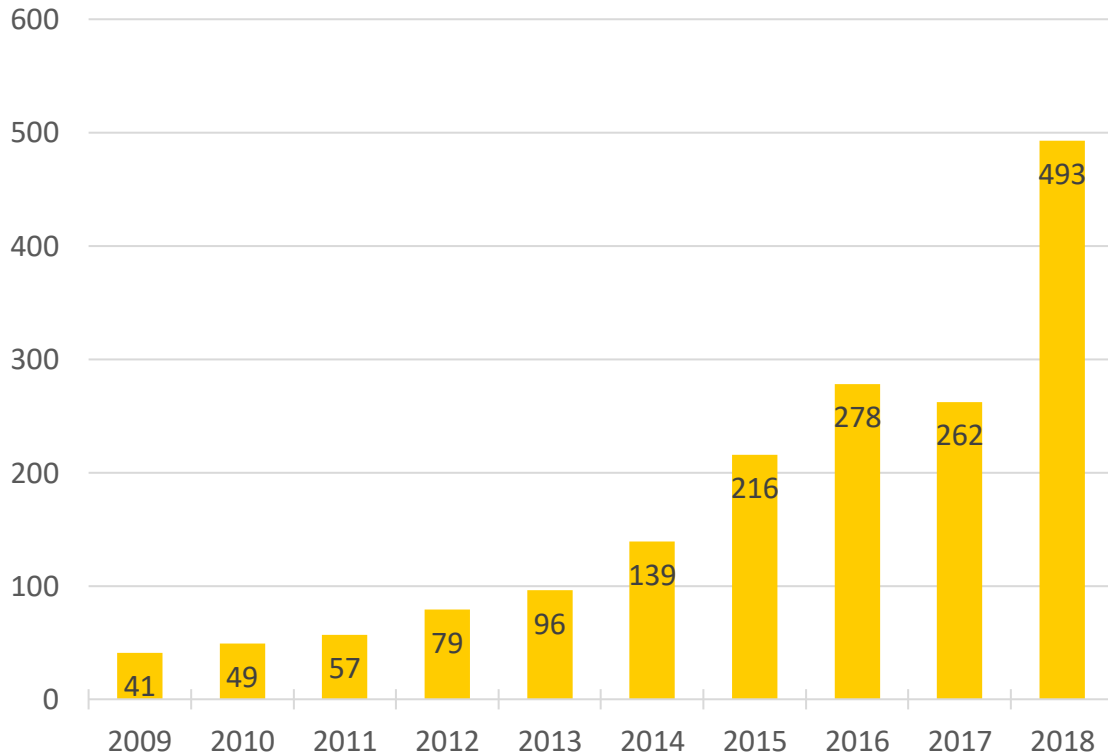
5.4.3 Exclusion : effets visuels et animation

Dans le contexte où le crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique ou télévisuelle présentement offert aux entreprises d'effets visuels et d'animation est parmi les plus compétitifs à l'échelle mondiale, il n'est pas approprié de bonifier un incitatif qui atteint déjà les objectifs visés, soit une croissance soutenue et stable de l'ensemble du secteur.

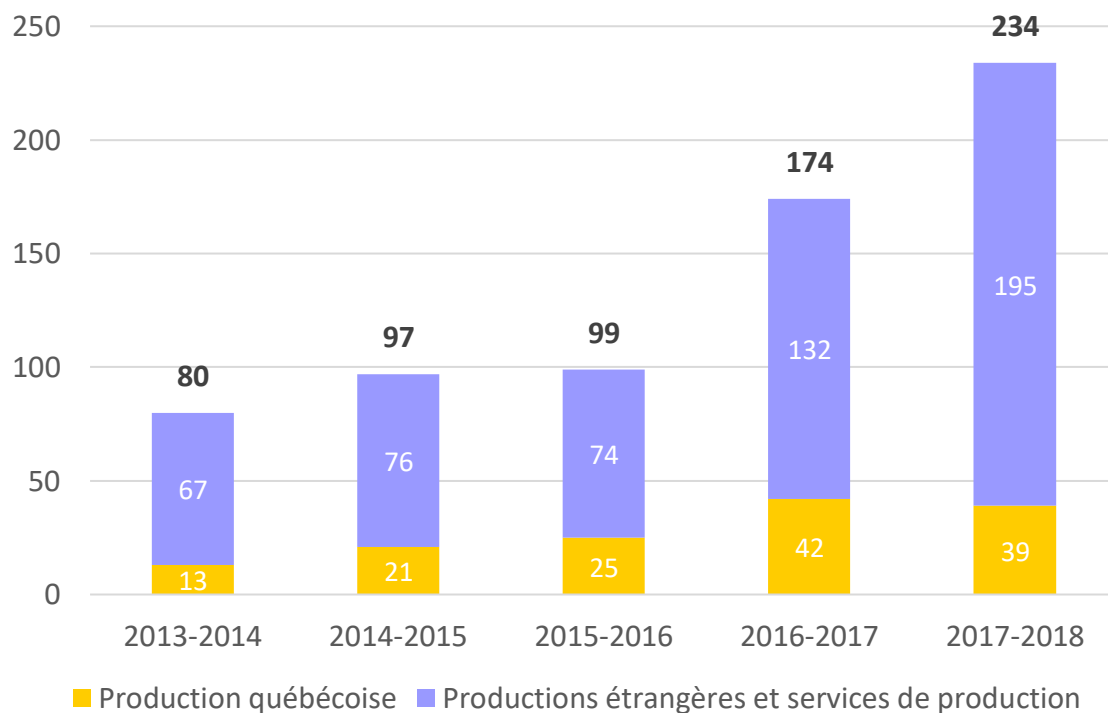
Ce secteur connaît en effet une croissance de plus de 20% par année depuis 10 ans. Les retombées économiques au Québec qui étaient de 41M\$ en 2009, sont maintenant évaluées à 493M\$ en 2018. – *Source : PWC et la SODEC. Voir graphiques C et D ci-dessous.*

Il est par conséquent recommandé de ne pas appliquer la bonification hors grand Montréal proposée à ce secteur d'activité.

GRAPHIQUE C - ESTIMATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES AU QUÉBEC
SECTEUR DES EFFETS VISUELS DE 2009 À 2018 (EN M\$ CAN)



GRAPHIQUE D – ÉVOLUTION DU VOLUME D'AFFAIRES POUR LE SECTEUR DE L'ANIMATION AU QUÉBEC (EN M\$ CAN)



6 EXEMPLE DE RETOMBÉES ÉCONOMIQUES EN RÉGION

PRODUCTION IMPLIQUANT UN TOURNAGE EN RÉGION

À titre d'exemple, le long métrage québécois ***Il pleuvait des oiseaux*** a été tourné entièrement Hors Grand Montréal. Plus précisément, le tournage en extérieur a été effectué au Lac Supérieur dans les Laurentides, dans la Forêt Montmorency au nord de Québec et dans la région de Thetford Mines. Les retombées économiques estimées et les dépenses de productions sont les suivantes¹³ :

DÉPENSES DE PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE	4,58 M\$
PRODUCTION ÉCONOMIQUE	7,64 M\$
PIB	5,38 M\$
EMPLOIS TEMPS PLEIN	77 EMPLOIS
IMPACT ÉCONOMIQUE PAR DOLLAR D'AIDE DU CIPC	59,1 \$
IMPACT ÉCONOMIQUE PAR DOLLAR D'AIDE DU CIPCQ	8,2 \$

La production a fait équipe avec 361 fournisseurs canadiens, dont 231 de Montréal, 123 d'autres communautés du Québec et de 7 du reste du Canada.

Les tournages dans les zones Hors Grand Montréal ont utilisé l'ensemble des matériaux requis ainsi qu'une partie de la main-d'œuvre des entreprises et employés locaux. Outre les bénéfices économiques, les productions cinématographiques et télévisuelles peuvent également générer des bénéfices communautaires et sociaux. Dans le cas présent, les tournages ont permis d'accroître l'intérêt et la visibilité de ces régions.

Soulignons que s'il y avait plus de productions tournées en région, les retombées économiques en seraient plus grandes pour le Québec. L'enjeu actuel est qu'il n'existe aucune aide ni bonification supportant les producteurs locaux basés à Montréal ainsi que les producteurs étrangers à tourner en région alors que les coûts associés à de telles productions sont beaucoup plus élevés que pour les productions tournées entièrement dans la zone métropolitaine de Montréal.

¹³ Voir l'Annexe C.1 – *Il pleuvait des oiseaux*.

7 BUDGET TYPE – TOURNAGE EN RÉGION

CRÉDIT D'IMPÔT POUR PRODUCTION – EXEMPLE DE BUDGET

Lors de la mise en place d'une nouvelle bonification, il est essentiel de comparer les résultats potentiels découlant de cette nouvelle bonification avec les bonifications existantes dans les autres provinces. À cet effet, nous avons utilisé deux budgets réels fournis par une société de production montréalaise pour la réalisation de deux longs métrages anglophones, réalisés entièrement en région dans la dernière année, en Ontario et en Colombie-Britannique. Nous avons utilisé ces deux budgets de production afin de comparer les crédits d'impôt provinciaux applicables à ces productions avec les incitatifs fiscaux québécois :

COLOMBIE-BRITANNIQUE

BUDGET	3 539 178 \$
MAIN D'ŒUVRE 100 % tournée en région	1 410 749 \$
CRÉDIT D'IMPÔT DE BASE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	493 762 \$
BONIFICATION RÉGIONALE DE LA CB	260 989 \$
CRÉDIT D'IMPÔT TOTAUX DE LA CB (Soit 21,78 % du budget de production)	770 703 \$

COMPARAISON AVEC LE QUÉBEC (SIMULATION)

Si la production tournée en Colombie-Britannique avait été tournée en région HGM 2 au Québec, les crédits d'impôt suivants auraient été applicables :

BUDGET	3 539 178 \$
MAIN D'ŒUVRE 100 % tournée en région	1 410 749 \$
CRÉDIT D'IMPÔT DE BASE QUÉBEC	451 440 \$
BONIFICATION RÉGIONALE DU QUÉBEC (ZONE 2)	225 720 \$
CRÉDIT D'IMPÔT TOTAUX DU QUÉBEC (Soit 19,13 % du budget de production)	677 160 \$

ONTARIO

BUDGET	3 267 293 \$
MAIN D'ŒUVRE 100 % tournée en région	1 484 588 \$
CRÉDIT D'IMPÔT DE BASE DE L'ONTARIO (35%)	519 606 \$
BONIFICATION RÉGIONALE DE L'ONTARIO (10%)	148 459 \$
CRÉDIT D'IMPÔT TOTAUX DE L'ONTARIO (Soit 20,45 % du budget de production)	668 064 \$

COMPARAISON AVEC LE QUÉBEC (SIMULATION)

Si la production tournée en Colombie-Britannique avait été tournée en région HGM 2 au Québec, les crédits d'impôt suivants auraient été applicables :

BUDGET	3 267 293 \$
MAIN D'ŒUVRE 100 % tournée en région	1 484 588 \$
CRÉDIT D'IMPÔT DE BASE QUÉBEC	475 068 \$
BONIFICATION RÉGIONALE DU QUÉBEC (ZONE 2)	237 534 \$
CRÉDIT D'IMPÔT TOTAUX DU QUÉBEC (Soit 21,81 % du budget de production)	712 602 \$

8 CALCUL DE L'IMPACT SUR LE MONTANT DE CRÉDIT D'IMPÔT PROVINCIAL VERSÉ

SOMMAIRE EXÉCUTIF

COÛT FISCAL ANNUEL TOTAL DE LA BONIFICATION HGM 15 024 798 \$

COÛT FISCAL ANNUEL BONIFICATION HGM – CIS 6 635 158 \$

COÛT FISCAL ANNUEL BONIFICATION HGM – CIP 8 389 640 \$

8.1 Hypothèse 1 : Service

Voici les hypothèses utilisées aux fins d'analyse du coût annuel de la nouvelle bonification pour tournages hors grand Montréal potentiellement applicables au crédit d'impôt pour service qui seront réalisés au Québec grâce à l'instauration de cette mesure¹⁴:

Barkskins à Québec - Actuel			
	Dépenses	%	Notes
Budget total (75M US\$ * 1,33)	99 750 000 \$		
Dépenses admissibles au crédit d'impôt	51 871 692 \$	52%	du budget total
Main d'œuvre totale	28 463 024 \$	55%	des dépenses admissibles
Main d'œuvre VFX ou Greenscreen	2 000 000 \$		incluse dans la main d'œuvre totale
Main d'œuvre admissible HGM	26 463 024 \$		incluse dans la main d'œuvre totale
Hébergement, transport, perdiem	5 597 957 \$	20%	de la main d'œuvre totale
Bonification Tournage hors grand Montréal	0 \$	6%	0% HGM 1
	3 847 318 \$	12%	100% HGM 2
	3 847 318 \$		
Productions Intermédiaires - Actuel			
	Dépenses	%	Notes
Budget total	45 000 000 \$		
Dépenses admissibles au crédit d'impôt	24 750 000 \$	55%	du budget total
Main d'œuvre totale	13 612 500 \$	55%	des dépenses admissibles
Hébergement, transport, perdiem	2 722 500 \$	20%	de la main d'œuvre totale
Bonification Tournage hors grand Montréal	392 040 \$	6%	40% HGM 1
	1 176 120 \$	12%	60% HGM 2
	1 568 160 \$		
Nouvelles Productions 100% HGM			
	Dépenses	%	Notes
Budget total	35 000 000 \$		
Dépenses admissibles au crédit d'impôt	19 250 000 \$	55%	du budget total
Main d'œuvre totale	10 587 500 \$	55%	des dépenses admissibles
Hébergement, transport, perdiem	2 117 500 \$	20%	de la main d'œuvre totale
Bonification Tournage hors grand Montréal	304 920 \$	6%	40% HGM 1
	914 760 \$	12%	60% HGM 2
	1 219 680 \$		
Coût total de la mesure - CIS	6 635 158 \$		À titre indicatif

¹⁴ Il est important de noter qu'il s'agit d'estimations basées sur des hypothèses établies en collaboration avec différents partenaires.

8.2 Hypothèse 2 : Production

Voici les hypothèses utilisées aux fins d'analyse du coût annuel de la nouvelle bonification pour tournages hors grand Montréal potentiellement applicables au crédit d'impôt pour production qui seront réalisés au Québec grâce à l'instauration de cette mesure¹⁵:

Nouvelles Productions 100% HGM			
	Dépenses	%	Notes
Budget de production	45 000 000 \$		
Plafond admissible	22 500 000 \$	50%	la main d'œuvre est plus élevée que 50% du budget
Bonification Tournage hors grand Montréal	720 000 \$	8%	40% HGM 1
	2 160 000 \$	16%	60% HGM 2
	2 880 000 \$		
Productions montréalaises 100% HGM			
	Dépenses	%	Notes
Budget de production	22 600 000 \$		
Plafond admissible	11 300 000 \$	50%	
Main d'œuvre admissible	11 200 000 \$		la main d'œuvre est moins élevée que 50% du budget
Bonification Tournage hors grand Montréal	358 400 \$	8%	40% HGM 1
	1 075 200 \$	16%	60% HGM 2
	1 433 600 \$		
Productions montréalaises partiellement HGM			
	Dépenses	%	Notes
Budget de production	93 300 000 \$		
Pourcentage tourné en région	23 325 000 \$	25%	du budget de production
Plafond admissible	11 662 500 \$	50%	la main d'œuvre est plus élevée que 50% du budget
Bonification Tournage hors grand Montréal	373 200 \$	8%	40% HGM 1
	1 119 600 \$	16%	60% HGM 2
	1 492 800 \$		
Producteurs Régionaux 100% HGM			
	Dépenses	%	Notes
Budget de production	61 800 000 \$		
Pourcentage tourné en région	33 990 000 \$	55%	du budget de production
Plafond admissible	16 995 000 \$	50%	la main d'œuvre est plus élevée que 50% du budget
Bonification Tournage hors grand Montréal	135 960 \$	8%	10% HGM 1
	2 447 280 \$	16%	90% HGM 2
	2 583 240 \$		
Coût total de la mesure - CIP	8 389 640 \$		À titre indicatif

¹⁵ Il est important de noter qu'il s'agit d'estimations basées sur des hypothèses établies en collaboration avec différents partenaires.

9 RECOMMANDATIONS ADDITIONNELLES

Mise en place d'une bonification pour les tournages hors grand Montréal, accordée en fonction du nombre de jours de tournage hors studio réalisés hors grand Montréal, et applicable sur la base du cumul des dépenses admissibles.

Dans l'optique où une nouvelle bonification pour les tournages réalisés hors grand Montréal serait adoptée, il est essentiel de rehausser le plafond du crédit d'impôt pour production maximal. À cet effet, il est recommandé de hausser le plafond applicable au taux de crédit maximal à 78% (pour un taux effectif de 39%) pour les productions de création originale québécoise et à 74% (pour un taux effectif de 37%) pour les productions adaptées d'un format étranger.

10 CONCLUSION

Le BCTQ et ses partenaires industriels sont persuadés que la bonification pour les tournages hors grand Montréal, telle que proposée dans ce document, permettra à terme d'augmenter le volume d'affaires associé aux tournages en territoire québécois ainsi que le nombre et la diversité des projets tournés en région.

Les retombées directes et indirectes découlant de la production cinématographique et télévisuelle sont importantes et peuvent contribuer de manière significative au développement économique régional. Pour certaines régions, ayant un lien de proximité avec les grands centres ou offrant aux producteurs un environnement aux paysages exceptionnels, ces retombées pourraient s'avérer l'élément déclencheur pour la mise en place d'un nouveau levier de croissance.

Enfin, nous sommes convaincus que les mesures proposées permettront au Québec de prendre une plus grande place dans ce marché créateur de richesse économique, d'emplois et de rayonnement international.

11 ANNEXES

11.1 ANNEXE A – *Détail du crédit actuel*¹⁶

Bonification du taux du crédit d'impôt pour les productions cinématographiques et télévisuelles régionales

a) Sociétés admissibles

Les sociétés admissibles à cette bonification, pour une année d'imposition, désignent les sociétés par ailleurs admissibles au crédit d'impôt, à l'égard desquelles la SODEC aura délivré une attestation d'admissibilité, pour cette année.

b) Attestation d'admissibilité

La SODEC délivrera une attestation d'admissibilité à l'égard d'une société, pour une année d'imposition, lorsque cette société, à la fois :

- i. n'exerce pas ses activités de production cinématographique ou télévisuelle principalement à l'intérieur de la région de Montréal, durant l'année d'imposition donnée où elle présente sa demande de délivrance de l'attestation de société régionale, ni durant les 24 mois qui la précèdent;
- ii. n'a aucun lien de dépendance avec une autre société qui exerce ses activités de production cinématographique ou télévisuelle principalement à l'intérieur de la région de Montréal, à un moment quelconque de l'année d'imposition donnée ou de la période de 24 mois qui la précède;
- iii. n'est pas contrôlée, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit, à un moment quelconque de l'année d'imposition donnée, pour laquelle elle demande cette attestation d'admissibilité à la SODEC, ou au cours de la période de 24 mois qui précèdent cette année d'imposition, par un ou plusieurs particuliers qui sont domiciliés dans la région de Montréal ou par une ou plusieurs sociétés qui exercent leurs activités de production cinématographique ou télévisuelle principalement à l'intérieur de la région de Montréal.

L'attestation doit être obtenue pour chaque année d'imposition pour laquelle la société entend se prévaloir, à l'égard d'un film, de la bonification régionale.

c) Région de Montréal

Aux fins de cette bonification, l'expression « région de Montréal » désigne la partie du territoire du Québec qui est située à moins de 25 kilomètres, par le plus court chemin carrossable normalement utilisé d'un point quelconque d'un cercle ayant un rayon de 25 kilomètres dont le centre est la station de métro Papineau.

d) Dépenses de main-d'œuvre admissibles

Les dépenses de main-d'œuvre admissibles à cette bonification désignent les dépenses de main-d'œuvre, par ailleurs admissibles au crédit d'impôt, engagées par une société admissible, qui sont

¹⁶ Source : *Crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique et télévisuelle québécoise*, octobre 2019, SODEC.

directement imputables à des services rendus à l'extérieur de la région de Montréal, relativement à une production admissible à la bonification pour les productions régionales.

e) Taux supplémentaire de crédit d'impôt

Le taux maximal du crédit d'impôt relatif à une production cinématographique québécoise, admissible à cette bonification, correspond à 66 % ou 62 % (production qui est adaptée d'un format étranger) des dépenses de main-d'œuvre admissibles, engagées par une société régionale, qui sont directement imputables à des services rendus au Québec à l'extérieur de la région de Montréal. Comme c'est le cas pour les autres catégories de productions admissibles, les dépenses de main-d'œuvre ne peuvent excéder 50 % des frais de production, de sorte que le crédit d'impôt peut atteindre un maximum de 33 % ou 31 % (production qui est adaptée d'un format étranger) de ces frais. Dans le cas où l'ensemble des dépenses de main-d'œuvre admissibles au crédit d'impôt excède le plafond de 50 % du coût de production, une règle particulière est prévue pour faire en sorte que ce plafond soit attribué en priorité aux dépenses de main-d'œuvre admissibles à la bonification pour les productions régionales, lesquelles donnent droit à un taux de crédit d'impôt plus élevé.

f) Limitation de la bonification

Pour plus de précision, le taux effectif de crédit d'impôt, à l'égard d'une production régionale, ne pourra être supérieur à 33 % ou 31 % (production qui est adaptée d'un format étranger), bien qu'une partie des dépenses de main-d'œuvre soit aussi admissible à la bonification pour les activités de tournage de scènes devant écran chromatique à la réalisation d'effets spéciaux et d'animation informatiques ainsi qu'à la bonification déterminée selon l'aide financière publique.

g) Coproductions admissibles

Une coproduction à laquelle une société admissible participe est aussi admissible à la bonification pour les productions régionales, dans la mesure où :

- i. la société admissible réalise cette coproduction soit avec une société admissible au crédit d'impôt pour les productions cinématographiques et télévisuelles québécoises, soit une société qui n'est pas admissible au crédit d'impôt, pourvu, dans ce cas, que la coproduction soit réalisée en vertu d'un accord gouvernemental auquel fait partie le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada, ou l'un de leurs ministères ou organismes;
- ii. la société admissible participe activement au développement de la coproduction;
- iii. la part des frais de production et des dépenses de main-d'œuvre à l'égard du film doit refléter raisonnablement sa part des droits d'auteur et des droits aux recettes qu'elle détient dans le film, ainsi que l'importance des responsabilités qu'elle assume dans la coproduction du film sur les plans artistique, technique et financier.

h) Attestation de la SODEC

Pour avoir droit à une bonification additionnelle du crédit d'impôt à l'égard d'une production cinématographique et télévisuelle régionale, l'attestation délivrée par la SODEC à l'égard de la production, que la société admissible doit joindre au formulaire qu'elle doit produire afin de bénéficier du crédit d'impôt, doit préciser qu'il s'agit d'une production admissible à la bonification régionale. La SODEC émettra une attestation identifiant par poste budgétaire le montant correspondant à la partie de la dépense de main-d'œuvre de la société à l'égard du film.

Pour plus de précisions, la vérification du caractère engagé et versé du montant de la dépense donnant droit à une bonification ainsi que la détermination, pour une année d'imposition donnée, du montant de la dépense donnant droit à une bonification incombent exclusivement à Revenu Québec.

Enfin, la société admissible doit aussi joindre avec ce formulaire une attestation de la SODEC établissant que la société est admissible au taux bonifié pour une production régionale.

11.2 ANNEXE B – *Définition de la zone Grand Montréal*

TEXTE NÉGOCIÉ ENTRE L'AQPM ET L'AQTIS

Transport-voyage :

13.1 Calcul de la distance

Dans le cadre du présent chapitre, lorsqu'il est fait référence à une distance « par la route », cette distance est établie en consultant l'application Google Maps et en utilisant le plus court itinéraire proposé.

13.2 Zones

Le temps transport-voyage n'est pas rémunéré lorsque les services du technicien sont rendus à un endroit situé :

(a) Sur les Iles de Montréal et de Laval et/ou à vingt-cinq (25) kilomètres par la route ou moins du métro Berri-UQAM, lorsque les services du technicien sont retenus par un producteur dont le siège social est situé dans la région métropolitaine de Montréal;

(b) à vingt-cinq (25) kilomètres par la route ou moins de l'intersection de l'autoroute Robert-Bourassa et du boulevard Laurier (c.-à-d. l'Université Laval), lorsque les services du technicien sont retenus par un producteur dont le siège social est situé dans la région métropolitaine de Québec; ou

(c) dans les autres cas, à une distance de vingt-cinq (25) kilomètres par la route ou moins du siège social du producteur.

13.4 Services près de la résidence du technicien

Le temps de transport-voyage effectué à l'extérieur des zones décrites à l'article 13.2 n'est pas rémunéré lorsque le domicile du technicien est situé à moins de vingt-cinq (25) kilomètres de l'endroit où les services du technicien sont rendus.

11.3 ANNEXES C – Références

11.3.1 Annexe C.1 - Il pleuvait des oiseaux



Il pleuvait des oiseaux est un long métrage de langue originale française produit au Québec par Les Films Outsiders. Le film a été scénarisé et réalisé par Louise Archambault d'après le roman de Jocelyne Saucier.

Il pleuvait des oiseaux raconte l'histoire de trois ermites vivant reclus dans le bois. À l'approche d'incendies de forêt, deux femmes arrivent et menacent de bouleverser leur vie quotidienne.

Le film a été tourné entièrement au Québec, soit au Lac Supérieur dans les Laurentides, dans la Forêt Montmorency au nord de Québec et dans la région de Thetford Mines.



RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ESTIMÉES DES DÉPENSES DE PRODUCTION

4,58M\$	7,64M\$
dépenses de production cinématographique	production économique
5,38M\$	77
PIB	emplois temps plein (ETP)

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ESTIMÉES PAR DOLLAR D'AIDE FISCALE GOUVERNEMENTALE

GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC)

59,1\$	41,6\$	3,1\$
d'impact économique par dollar	PIB par dollar	de recettes fiscales par dollar
	60 emplois	
	ETP par 100 000\$	

GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Crédit d'impôt pour la production cinématographique québécoise

8,2\$	5,8\$
d'impact économique par dollar	PIB par dollar
	8 emplois
	ETP par 100 000\$

AQPM

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES EN COMPARAISON AVEC D'AUTRES INDUSTRIES AU QUÉBEC

RECETTES FISCALES

400 k\$
au fédéral

760 k\$
au provincial
et au municipal

Création d'emplois équivalente à celle engendrée par la construction de **37** nouvelles maisons.



Des dépenses de production comparables à celles de **15 267** passagers de croisière faisant escale au Québec.



BÉNÉFICES POUR LES COMMUNAUTÉS

Une exposition a été montée pour certaines scènes du film. L'ensemble des matériaux ainsi que la main-d'œuvre ont été fournis par des entreprises et des employés locaux.

La production a fait équipe avec **361** FOURNISSEURS canadiens



231 de Montréal

123 de d'autres communautés
du Québec

7 du reste du Canada

La production a notamment fait appel à une scierie de la région de Thetford Mines pour se procurer tout le bois requis pour cette exposition.

L'intérêt autour de l'exposition était si grand, notamment pour les toiles de Marc Séguin, qu'elle fut présentée au Musée national des beaux-arts du Québec à l'occasion de la sortie du film.

Un restaurant chinois dans la région de Québec a quant à lui été embauché pour cuisiner tous les plats nécessaires à la réalisation d'une scène dans laquelle un repas asiatique est servi.

Les scènes dans la forêt ont été entièrement tournées dans la Forêt Montmorency, au nord de Québec. Des ingénieurs forestiers et biologistes ont été engagés pour guider l'équipe et s'assurer que le tournage ne détériore pas la nature.



Credit photos : OUTSIDERS



Statistiques provenant de l'étude de cas « Retombées économiques du film *Il pleuvait des oiseaux* » préparée par MNP LLP pour l'

AQPM

11.3.2 Annexe C.2 - Documents comparatifs, section 7

ONTARIO

Total production cost	3 267 293	\$	
Labour	1 484 588	\$	
% labour to costs	45,44%		
Labour	1 484 588	\$	
Less assistance			
North Ont grant			
grind	\$	-	
Net labour	1 484 588	\$	
base rate	35%	\$	519 606
Regional	10%	\$	148 459
TOTAL			668 064 \$

FEDERAL

Production cost	3 267 293	\$	
grind tax credit	(668 064)	\$	
NOHFC	-	\$	
grind Food	(37 072)	\$	
Net	2 562 157	\$	
	60%	\$	1 537 294
Labour	1 663 267	\$	
	25%		384 324 \$
TOTAL			1 052 388 \$
	32,21%		

BC FILM AND TELEVISION TAX CREDIT
BC Regional Production

CDN	March 26 2019
BC Film	Content
Budget in CND\$	3 539 178,00
minus 50% Food and per diem	(27 898,50)
Sales & marketing (exc. unit publicity)	-
FIBC Cavco	(8 500,00)
adjusted production costs	3 502 779,50
60% - qualified production costs	2 101 667,70
Labour BC	1 410 748,72
35% Basic TC	493 762,05
12.5% Regional	176 343,59
6% far regional	84 644,92
DAVE	15 952,14
	770 702,70
CDN	Content
Budget in CND\$	3 539 178,00
Minus BC TC	(770 702,70)
minus 50% Food and PD	(27 898,50)
adjusted	2 740 576,80
60% - qualified production costs	1 644 346,08
Labour Fed	1 675 907,12
25% Basic TC	411 086,52
Total TC	1 181 789,22
	33,39%

Crédit d'impôt pour les productions cinématographiques québécoises

Budget comparatif avec la Colombie-Britannique - Long métrage fiction

Coût de production - Projets entièrement tournés hors studio HGM

Coûts de production admissibles	3 539 178 \$
Taux du plafond admissible	50%
Plafond admissible	1 769 589 \$
Total de la main d'œuvre (hypothèse: égale ou plus élevé que 50% des coûts de production)	1 410 749 \$
Pourcentage spécifique correspondant aux jours de tournage hors studio HGM	100%
MOA à la bonification - projets entièrement tournés hors studio HGM	1 410 749 \$

Bonification HGM - Zone 1

Pourcentage des jours de tournage hors studio HGM Zone 1	0%
MOA à la bonification - projets entièrement tournés hors studio HGM	- \$
MOA à la bonification - projets partiellement tournés hors studio HGM	- \$
MOA admissible à la bonification HGM - Zone 1	- \$

Bonification HGM - Zone 2

Pourcentage des jours de tournage hors studio HGM Zone 2	100%
MOA à la bonification - projets entièrement tournés hors studio HGM	1 410 749 \$
MOA à la bonification - projets partiellement tournés hors studio HGM	- \$
MOA admissible à la bonification HGM - Zone 2	1 410 749 \$

Crédits et taux applicables

Crédit de base (32%)	451 440 \$
Bonification HGM Zone 1 (8%)	- \$
Bonification HGM Zone 2 (16%)	225 720 \$

Crédit d'impôt pour production totaux - estimation	677 160 \$
---	-------------------

Crédit d'impôt pour les productions cinématographiques québécoises

Budget comparatif avec l'Ontario - Long métrage fiction

Coût de production - Projets entièrement tournés hors studio HGM

Coûts de production admissibles	3 267 293 \$
Taux du plafond admissible	50%
Plafond admissible	1 633 647 \$
Total de la main d'œuvre (hypothèse: égale ou plus élevé que 50% des coûts de production)	1 484 588 \$
Pourcentage spécifique correspondant aux jours de tournage hors studio HGM	100%
MOA à la bonification - projets entièrement tournés hors studio HGM	1 484 588 \$

Bonification HGM - Zone 1

Pourcentage des jours de tournage hors studio HGM Zone 1	0%
MOA à la bonification - projets entièrement tournés hors studio HGM	- \$
MOA à la bonification - projets partiellement tournés hors studio HGM	- \$
MOA admissible à la bonification HGM - Zone 1	- \$

Bonification HGM - Zone 2

Pourcentage des jours de tournage hors studio HGM Zone 2	100%
MOA à la bonification - projets entièrement tournés hors studio HGM	1 484 588 \$
MOA à la bonification - projets partiellement tournés hors studio HGM	- \$
MOA admissible à la bonification HGM - Zone 2	1 484 588 \$

Crédits et taux applicables

Crédit de base (32%)	475 068 \$
Bonification HGM Zone 1 (8%)	- \$
Bonification HGM Zone 2 (16%)	237 534 \$

Crédit d'impôt pour production totaux - estimation

712 602 \$

11.3.3 Annexe C.3 - Calcul CIP, section 9



Crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle québécoise

Entreprises non régionales / Activités de tournage en région *

Miniséries et séries dramatiques; documentaires; émissions jeunesse; longs métrages de fiction; tournés entièrement ou partiellement en région
(excl: animation; variétés; magazines; courts métrages de fiction)

	2017-2018	2018-2019	Total
Entièrement tournées en région			
Nombre de No_Dos_Sodec	36	25	61
Somme du Devis_Part_Quebec	26 990 298 \$	22 638 445 \$	49 628 743 \$
Main d'œuvre admissible	13 281 987 \$	11 194 792 \$	24 476 779 \$
Estimation du Credit_Impot	4 540 247 \$	3 979 752 \$	8 519 999 \$
Partiellement tournées en région *			
Nombre de No_Dos_Sodec	45	49	94
Somme du Devis_Part_Quebec	87 483 140 \$	93 365 210 \$	180 848 350 \$
Main d'œuvre admissible	43 375 684 \$	45 712 460 \$	89 088 144 \$
Estimation du Credit_Impot	15 128 219 \$	16 035 908 \$	31 164 127 \$
Total tournées en région *			
Nombre de No_Dos_Sodec	81	74	155
Somme du Devis_Part_Quebec	114 473 438 \$	116 003 655 \$	230 477 093 \$
Main d'œuvre admissible	56 657 671 \$	56 907 252 \$	113 564 922 \$
Estimation du Credit_Impot	19 668 466 \$	20 015 660 \$	39 684 126 \$

* Note: ces données relatives aux activités de tournage en région prennent en compte l'ensemble de la main d'œuvre admissible, que les tournages aient eu lieu entièrement ou partiellement ou en région.

Entreprises régionales / Productions régionales

Toutes catégories et tous formats

	2017-2018	2018-2019	Total
Productions régionales			
Nombre de No_Dos_Sodec	76	89	165
Somme du Devis_Part_Quebec	41 003 681 \$	61 815 177 \$	102 818 858 \$
Main d'œuvre admissible	23 437 436 \$	36 080 183 \$	59 517 619 \$
Main d'œuvre régionale	19 237 117 \$	22 433 499 \$	41 670 616 \$
Estimation du Credit_Impot	9 709 785 \$	14 502 017 \$	24 211 802 \$